

FRAIS FACTURÉS AUX USAGERS

Programme de **Mécanique agricole** (DEP 5335)

Année scolaire 2023-2024

Début de la formation : 21 août 2023 - **Fin** de la formation : 7 février 2025

	Usagers de 18 ans et moins	Usagers de 18 ans et plus
<i>Adopté par le conseil d'établissement en vertu de la résolution CE-23/24</i>		
MANUEL SCOLAIRE ET MATÉRIEL DIDACTIQUE		
Cahier d'exercices		
Application de principes d'hydraulique et de pneumatique (module 5) - CEMEQ	18,30 \$	18,30 \$
Travaux d'atelier - Mécanique agricole - CEMEQ	14,00 \$	14,00 \$
Soudage et oxycoupage - CEMEQ	15,00 \$	15,00 \$
Diagnostic de problèmes des systèmes d'injection diesels (fascicule 1) - CEMEQ	9,15 \$	9,15 \$
Photocopie		
Frais de photocopies	12,38 \$	12,38 \$
Manuel de références		
Carnet de mathématiques appliquées	0,00 \$	30,00 \$
Dépôt pour prêt de matériel		
Dépôt remboursable à la fin de la formation	0,00 \$	100,00 \$
<i>Adopté par le conseil d'établissement en vertu de la résolution CE-23/24</i>		
ACTIVITÉ ÉDUCATIVE		
Visites d'entreprises locales	7,11 \$	7,11 \$
Total	75,94 \$	205,94 \$

Modalités de paiement

Les frais de scolarité peuvent être payés en ligne, par carte de crédit, au <https://www.cfam.qc.ca/product/frais-de-scolarite-mecanique-agricole-2023-2024/>. Il est également possible de payer par carte de crédit en téléphonant au 450 434-8150, poste 6061. Les personnes qui désirent payer en argent comptant, par chèque, par mandat-poste ou par carte de débit doivent se présenter au centre pendant les heures d'ouverture de l'accueil.

Pour les personnes qui sont prestataires de l'assurance-emploi ou de l'assistance-emploi devront d'abord obtenir l'autorisation de leur agent ou agente. Par la suite, ils devront se présenter au CFAM pour payer les frais et obtenir un reçu qui devra être remis à l'organisme concerné afin d'obtenir un remboursement selon les modalités convenues.

Prêt de matériel

L'élève est responsable des biens qui lui sont prêtés. Dans le cas de perte ou de bris, l'élève devra assumer les coûts de remplacement pour ce bien.

Modalités de remboursement

En cas d'abandon, les frais chargés seront remboursés en fonction des dépenses réelles encourues pendant la période de fréquentation scolaire de l'élève.

DESCRIPTION DE L'ÉQUIPEMENT ET DU MATÉRIEL

Les items énumérés ci-dessous ne sont pas disponibles au centre à l'exception de deux articles. De fait, afin que les élèves puissent acheter les bons équipements et les bonnes fournitures scolaires, ils sont invités à se présenter à la soirée d'accueil qui aura lieu la semaine avant la rentrée scolaire (les détails seront transmis ultérieurement par courriel). Le personnel enseignant présentera les équipements qui devront être achetés et, par le fait même, les élèves pourront poser toutes les questions liés aux achats à faire et à l'utilisation de ces équipements.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE		COÛTS APPROXIMATIF
1 paire de bottes de sécurité munie d'une semelle résistante aux perforations et d'un embout protecteur de classe 1 (avec triangle vert de la CSA)		100,00 \$
1 paire de gants de travail pour l'atelier de mécanique		7,00 \$
1 paire de lunettes de sécurité CSA* (disponible au CFAM)		2,30 \$
1 paire de gants de soudure (disponible au CFAM)		6,30 \$
1 boîte de gants de nitrile		16,00 \$
3 chemises noires de travail à manches courtes ou à manches longues	Coût unitaire :	30,00 \$
1 couvretout bleu pour l'atelier de mécanique et soudure		54,00 \$

*Dans le cas de port de lunettes de vue, celles-ci doivent être conformes aux normes CSA (anti-choc) et munies de protecteurs latéraux translucides.

MATÉRIEL D'USAGE PERSONNEL

Adopté par le conseil d'établissement en vertu de la résolution CE-23/24

2 cartables de 2 pouces	1 crayon surligneur
1 paquet de 200 feuilles mobiles	1 calculatrice de poche
Crayons à mine	1 règle de 30 cm
Gommes à effacer	12 crayons de couleur en bois
2 stylos (1 bleu et 1 rouge)	1 lampe de poche de style crayon (recommandée)
1 petit calepin de poche	

ACCÈS À LA FORMATION

>

Le Centre de formation agricole de Mirabel (CFAM), par le biais du conseil d'établissement et du comité L'Entre-Aide, met à la disposition des élèves des fonds dans le but de les aider financièrement à accéder à la formation et obtenir un diplôme. Voici les trois mesures à leur disposition :

1) Entente de paiement

Il est possible de faire une entente de paiement pour les frais de scolarité afin de répartir le montant à payer en plusieurs versements. Voir les modalités avec la secrétaire à l'accueil.

2) Fond de dépannage

Un prêt peut être accordé aux élèves en attente d'entrée d'argent pour leur permettre de répondre à des besoins immédiats et urgents pour un montant entre 100 \$ et 500 \$. Les élèves doivent expliquer la situation et s'entendre avec la direction sur les modalités de remboursement du prêt.

3) Fond d'urgence

Le fond d'urgence permet de faire des dons aux élèves dans le besoin pour leur permettre de couvrir des besoins de bases et, ainsi, faciliter l'accès et la poursuite de la formation. Toutes les demandes seront analysées par la direction et les équipes enseignantes. Les élèves peuvent s'adresser à leur tuteur ou à la direction directement pour :

- obtenir des sommes afin de couvrir en partie les frais de scolarité, le matériel didactique ou les équipements de protection individuelle;
- obtenir des cartes-cadeaux de marchés d'alimentation ou d'essence;
- aider à payer les frais de transport, des réparations sur un véhicule ou liés à toute autre situation qui limiterait l'accès à la formation.